

COMMUNE DE THAON-LES-VOSGES**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 Septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal à la salle Verdun, sous la présidence de Cédric HAXAIRE, Maire,

Présents-es : HAXAIRE Cédric - BISSON Thierry – DEMIR Emre – MARQUAIRE Dominique – THOMAS Dominique - GRANDVALLET François – BALAY Marie-Odile – MOINE Francine - VAUTRIN Chantal - VINEL Jean-Louis - PHILIPPE Jean-Pierre – BAPTISTE Denis - GIACOMETTI Sandrine – PAYOT Yannick - FILALI Mhadani – FERREIRA Anne-Béatrice - VUILLEMIN Laëtitia - SCULLION Delphine – KOEPFERT Jennifer - BÉTIS Aurélien - MANGEONJEAN Romuald – SALMON Daniel

Excusés -es :

BITSCH Françoise qui avait donné procuration à BALAY Marie-Odile
 VALSESIA Jérôme qui avait donné procuration à GIACOMETTI Sandrine
 DUFOUR Carole qui avait donné procuration à PAYOT Yannick
 LE ROUX Jérôme qui avait donné procuration à BISSON Thierry
 BOUGEL Catherine qui avait donné procuration à MARQUAIRE Dominique
 BERGISTE Marie qui avait donné procuration à DEMIR Emre
 BALLAND Michel qui avait donné procuration à HAXAIRE Cédric
 Monsieur Stéphane PERRY
 Madame Karine BITSCH

Absents :

Monsieur CHEVALLEY Frédéric
 Madame ANDRE Corine

Monsieur François GRANDVALLET a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire Cédric **HAXAIRE**, ouvre la séance, il salue l'assemblée, le public et la presse et les remercie pour leur présence, et donne l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

2. Décisions

3. Affaires Générales

- 3.1. Prise en charge des frais de relogement - sinistre
- 3.2. Dénomination de nom de rue
- 3.3. Conventions de mise à disposition à titre gratuit
- 3.4. Convention concernant le sentier pédestre Mazeley-Gigney-Oncourt
- 3.5. Présentation du rapport d'activité 2023 du SDEV
- 3.6. Approbation du rapport de l'artificialisation des sols
- 3.7. Délégation de service public pour le réseau de chaleur urbain – avenant 1
- 3.8. Don à l'Amicale du Saint Adrian
- 3.9. Convention avec Face Iliha
- 3.10. Attribution de subventions
- 3.11. Convention de mise à disposition à titre gratuit avec Vosgelis
- 3.12. Modification de la composition des Commissions Municipales
- 3.13. Modification du tableau des effectifs

4. Enfance et jeunesse

- 4.1. Tarifs de la restauration scolaire
- 4.2. PEdT 2024-2027

5. Finances

- 5.1. Décisions modificatives
- 5.2. Plan de financement opérations subventionnables

6. Affaires diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NUMERO	DATE DE DECISION	OBJET DE LA DECISION
38/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises, 7 Rue Dutac, cadastrées 465 AC 561, d'une superficie de 1 036 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 113 667 Euros pour le compte de Monsieur FRAYARD Daniel
39/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises, 1, Rue des Cités Jacquard, cadastrées 465 AM 35, d'une superficie de 344 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 58 500 Euros pour le compte de Madame HENRY Georgette.
40/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 20, Faubourg de Domèvre, cadastrées 465 AI 53, d'une superficie de 418 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 105 000 Euros pour le compte de Madame SOUILEH-AUBERT Lydie, Monsieur AUBERT Eric, Madame AUBERT Martine, Madame THEVENET-AUBERT Dominique.
41/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises Rue des Pinsons, cadastrées 465 AM 447-471, d'une superficie de 1 657 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 2 000 Euros pour le compte de consorts HENRY.
42/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 15, Rue des Pinsons, cadastrées 465 AM 669-676-679, d'une superficie de 980 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 329 375 Euros pour le compte de Monsieur GILLARD Arnaud.
43/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 4, Rue de Wesserling, cadastrées 465 AB 359, d'une superficie de 257 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 120 000 Euros pour le compte de Monsieur ROLLOT Jonathan.
44/24	13/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 9,

		Allée n°5, cadastrées 465 AO 512, d'une superficie de 2 072 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 600 000 Euros pour le compte de SCI MEGANDI.
45/24	13/06/2024	Attribution d'une aide complémentaire communale d'un montant de 2 000 € pour la rénovation de logements vacants de messieurs VOGEL Nicolas et SIRLIN Antoine pour un bâtiment sis 124 Rue d'Alsace.
46/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles non bâties sises lieu dit « Champ Lancelle », cadastrées 465 AO 176-178-369-708-709-711, d'une superficie de 9 585 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 30 000 Euros pour le compte de SCI MEGANDI.
47/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 26, Rue d'Alsace, cadastrées 465 AH 354-892-902-904, d'une superficie de 99 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 125 000 Euros pour le compte de Madame BRIALIX Annick.
48/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 4, Rue de la 2eme DB, cadastrées 465 AM 113-114, d'une superficie de 1 655 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 217 000 Euros pour le compte de consorts KOEHL.
49/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 9013 Rue de Lorraine, cadastrées 465 AM 455-471, d'une superficie de 1 658m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 6 000 Euros pour le compte de Madame FRANCOME Catherine
50/24	12/06/2024	Virement de crédits entre opérations suivants afin de régler les dernières factures liées aux travaux de l'espace Jules Ferry: Compte 2313 opération 358 Espace J Ferry + 30 800 € Compte 2313 opération 226 Ecole primaire Bouxière – 30 800€
51/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 76, Rue d'Alsace, cadastrées 465 AD 422, d'une superficie de 488 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 55 000 Euros pour le compte de Monsieur DROCCHI Mario, Madame DROCCHI Dominique et Madame DROCCHI Marie-Chantal..
52/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 11, Rue Frédéric Chopin, cadastrées 465 AI 460, d'une superficie de 1 036 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 170 000 Euros pour le compte de consorts BETTIG.
53/24	25/06/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles non bâties sises lieu dit « La Marseille », cadastrées 465 AH 676, d'une superficie de 21 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 118 000 Euros pour le compte de A&C IMMOBILIER.
54/24	25/06/2024	Virement de crédits entre les chapitres suivants afin d'annuler un titre sur un exercice antérieur Chapitre 67 : compte 673 + 600 € Chapitre 011 : compte 61524 – 600 €
55/24	26/06/2024	Modification de régie de recette pour encaisser les produits des droits et place, de l'occupation du domaine public communal La régie fonctionne toute l'année La régie encaisse les produits suivants : Droits et place de marché Occupation du domaine public communal
56/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 51, Rue du Void de la Rose, cadastrées 465 AS 238-239, d'une superficie de

		806 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 75 000 Euros pour le compte de Madame NOURDIN Thérèse.
57/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 29 Rue Gohypré, cadastrées 465 AH 396-430-96-97, d'une superficie de 2 622 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 73 000 Euros pour le compte de Consorts VAUTHIER.
58/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 64 Rue Gohypré, cadastrées 465 AH 759, d'une superficie de 727 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 155 000 Euros pour le compte de Madame ROMARY Isabelle
59/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 46 Rue Kleber, cadastrées 465 AM 209, d'une superficie de 417 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 70 000 Euros pour le compte de Monsieur HOGNON Marcel.
60/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 28 Rue Nicolas Leblanc, cadastrées 465 AH 191-639-655-669, d'une superficie de 1 256 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 142 000 Euros pour le compte de Monsieur DELOY Théo.
61/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 2 Place Lavoisier, cadastrées 465 AH 231-483-517-551-686-733-734-738, d'une superficie de 1 596 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 126 600 Euros pour le compte de Monsieur MOULIN Philippe et Monsieur MOULIN Pascal.
62/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain cession fonds de commerce – Parcelles bâties sises 77 Rue de Lorraine, cadastrées 465 AM 123, d'une superficie de 564 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 20 000 Euros pour le compte de LE TILT.
63/24	24/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain– Parcelles non bâties sises ZAC CHAMPS LANCELLE, cadastrées 465 AO 820, d'une superficie de 743 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 10 699,20 Euros pour le compte de Communauté d'Agglomération d'Epinal.
64/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 1 Rue des Cités Jacquard, cadastrées 465 AM 35, d'une superficie de 344 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 58 500 Euros pour le compte de Consorts HENRY.
65/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 4 faubourg de domèvre, cadastrées 465 AI 573, d'une superficie de 219 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 169 000 Euros pour le compte de Monsieur SALMON Quentin, Madame VANSOON Candice.
66/24	15/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 258 Rue de Lorraine, cadastrées 465 AR 274, d'une superficie de 1 393 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 272 000 Euros pour le compte de Monsieur FINOT Patrick.
67/24	15/07/2024	Aide à la Pierre d'un montant de 2 000 € accordé pour la rénovation de logements vacants à Monsieur HUMMEL Pierre
68/24	24/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 1 Rue Paul Banzet, cadastrées 465 AC 236-237-397, d'une superficie de 2 517 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 230 000 Euros pour le compte de Monsieur BERGER Christophe et Madame BERGER Laurence.
69/24	24/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 1 Rue de la 1 ^{ère} Armée, cadastrées 465 AI 368-414, d'une superficie de 750 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 189 000 Euros pour le compte de Monsieur ANTOINE Maurice et Monsieur ANTOINE Jean-Michel.

70/24	24/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 6 Rue du Voide de la Rose, cadastrées 465 AC 365-366, d'une superficie de 410 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 80 600 Euros pour le compte de Madame FLEUROT Hélène, Société Vosgienne de Protection Animale, Institut de Cancérologie Lorraine.
71/24	24/07/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 96 Rue d'Alsace, cadastrées 465 AC 294-295, d'une superficie de 473 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 75 000 Euros pour le compte de Monsieur FRANCOIS Romain.
72/24	22/07/2024	Virement de crédits entre entre opérations suivants afin de régler la facture liée à l'achat d'un défibrillateur à la maison de santé compte 21 88 : + 2 200 € compte 2313 : - 2 200 €
73/24	31/07/2024	Demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département des Vosges au titre du fonds de développement pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire de Bouxière : 175 662 € pour l'accueil périscolaire 225 000 € pour la réhabilitation de la partie scolaire ETAT DETR : 13 % 600 000€ Fonds verts : 7% 300 000 € CD88-fonds de développement : structure d'accueil destinées à la petite enfance, enfance et jeunesse : 4 % 175 662 € CD88-fonds de développement : Ecoles : 5 % 225 000 € Région Grand Est : 3 % 156 000 € Agence de l'Eau : 1 % 60 000 € CAE : 10 000 € CAF des Vosges : 5 % 225 000 € CLIMAXION : 3 % 150 000 € Sous total financement public (80 % maximum) : 41 % 1 901 662 € Autofinancement : 59 % 2 594 045,33 € Total financement opération (HT) : 100 % 4 495 707,33 €
74/24	12/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 11 Rue des Cités Jacquard, cadastrées 465 AM 40, d'une superficie de 577 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 62 000 Euros pour le compte de Consorts GIRR.
75/24	12/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 16 Rue des glycines, cadastrées 465 AR 137, d'une superficie de 2 943 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 125 000 Euros pour le compte de Madame CHARIDN Josiane.
76/24	01/08/2024	Demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département des Vosges pour les travaux de restructuration du hall de l'Hôtel de Ville : CD88 : 4,35 % 13 000 € Sous total financement public (80 % maximum) : 4,35 % 13 000 € Autofinancement : 95,65 % 285 478,68 € Total financement opération (HT) : 100 % 298 478,68 €
77/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain cession fonds de commerce – Parcelles bâties sises 43 Rue d'Alsace, cadastrées 465 AD 232-234-655-690-693-695, d'une superficie de 564 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 2 200 000 Euros + marchandises selon inventaire pour le compte de SCI MARPI.
78/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises rue d'alsace, cadastrées 465 AH 479, d'une superficie de 261 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 55 000 Euros pour le compte de

		consorts KOEHL
79/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles non bâties sises lieu dit « Le Sureau », cadastrées 465 AS 696-708 d'une superficie de 1 579 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 155 000 Euros pour le compte de BG PROMOTION IMMBILIERE.
80/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles non bâties sises Allée 23 ZI INOVA 3000, cadastrées 465 AL 1390, d'une superficie de 1 890 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 50 000 Euros pour le compte de SCI MATHIEU.
81/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 12 rue foch, cadastrées 465 AH 55, d'une superficie de 394 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 153 000 Euros pour le compte de Monsieur ANDRE Patrick.
82/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles non bâties sises rue croix jean d'arches, cadastrées 465 AR 358, d'une superficie de 106 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 2 500 Euros pour le compte de consorts BONTEMPS.
83/24	26/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 5 lotissement les sausses vaney, cadastrées 465 AS 162- 290, d'une superficie de 801 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 115 000 Euros pour le compte de consorts THOMAS.
84/24	30/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 46 rue de lorraine, cadastrées 465 AC 622-623, d'une superficie de 562 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 90 000 Euros pour le compte de Monsieur HUSSON Gérard.
85/24	30/08/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 20 rue des pensées, cadastrées 465 AB 302, d'une superficie de 328 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 90 000 Euros pour le compte de Madame THOMAS Martine et Madame LECOMTE Raymonde.
86/24	12/09/2024	Renonciation au Droit de préemption urbain – Parcelles bâties sises 20 rue nicolas leblanc, cadastrées 465 AH 187-643-655-669, d'une superficie de 374 m ² dont le prix d'aliénation est fixé à la somme de 77 000 Euros pour le compte de Madame ILLESTA Marcelle.

061 - AFFAIRES GENERALES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RELOGEMENT - SINISTRE

A la suite d'une déclaration d'insalubrité ou d'un arrêté de péril, lorsqu'un immeuble est frappé d'une interdiction définitive ou temporaire d'habiter, la Commune prend les mesures nécessaires pour l'hébergement des sinistrés, quand le propriétaire ne peut satisfaire à son obligation.

Cet hébergement peut prendre la forme d'un accueil collectif ou individuel.

Dans certaines situations urgentes, notamment quand le propriétaire ne peut pas le faire, il est nécessaire de prévoir la prise en charge de ces frais dans des conditions fixées par la Commune, au cas par cas, mais également afin d'avoir le plus de réactivité possible dans ces situations, le remboursement des frais engagés par des particuliers, élus ou agents municipaux, en matière d'hébergement ou restauration des sinistrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ APPROUVE la prise en charge directe par la Commune ou le remboursement à des particuliers, agents municipaux ou élus, des frais liés à l'hébergement d'urgence ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer cette disposition au sinistre du 6 rue Thiers du 4 septembre 2024.

062 – AFFAIRES GENERALES – DENOMINATION D’UNE RUE A THAON LES VOSGES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, voies privées et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Cette identification claire des adresses des immeubles est nécessaire pour faciliter le repérage, des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d’autres services publics ou commerciaux ou la localisation GPS.

Dans le cadre de l’opération de remaniement cadastral, la brigade d’intervention cadastrale nous a interpellé sur la rue de la Prairie Claudel : Cette dernière n’a jamais fait l’objet d’une délibération.

Aussi, afin de d’officialiser cette dénomination, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le nom de cette rue.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- ADOpte la dénomination suivante pour la rue longeant la parcelle AV245 : Rue de la Prairie Claudel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

063 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

Suite à l’emménagement de la MFR à l’Arche Bernadette, nous avons dû déplacer certaines associations dans d’autres locaux communaux :

- DES PIONS ET CIE : ancienne salle du Conseil Municipal de Girmont ;
- CROIX ROUGE – vesti boutique : Coop ;
- EST CENTRALE : ancienne salle du Conseil Municipal d’Oncourt ;
- VITRAIL ET PATRIMOINE : école de Gohypré.
- ONCOURT ANIMATION : Salle du Rez-de-chaussée à Oncourt

Par ailleurs, l’association BATEAU THAON BATEAUX MODELE CLUB a également dû être déplacée à la mairie de Girmont avec la cession de l’ancienne école maternelle du Centre.

Enfin, trois associations ont sollicité la Commune pour occuper des locaux pour leurs activités :

- COMME EST DIT : Association nouvellement créée de théâtre amateur – ancienne salle du Conseil Municipal de Girmont ;
- ASPERGER VOSGES : Association de familles concernées par l’autisme sans déficience intellectuelle et autres troubles du développement. – ancienne salle du Conseil Municipal de Girmont ;
- CFDT88 – Section de Thaon les Vosges : bureau à l’hôtel de Ville.

Aussi, je vous propose d’approuver les conventions de mise à disposition à titre gratuit de locaux pour ces différentes associations.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- APPROUVE les conventions de mise à disposition à titre gratuit des locaux détaillés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

064 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION CONCERNANT LE SENTIER PEDESTRE MAZELEY-GIGNEY-ONCOURT

Suite au schéma Départemental de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a récupéré la gestion et l'entretien du sentier pédestre « Mazeley-Gigney-Oncourt » depuis 2013 sur 13,85 km, conçu et aménagé initialement par l'ex Communauté de Communes de CAPAVENIR.

Afin d'assurer cet entretien et cette gestion, la Communauté d'Agglomération d'Epinal sollicite la Commune afin d'obtenir l'autorisation de passage sur des propriétés communales pour installer des balises.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernant ce sentier pédestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention concernant le sentier pédestre « Mazeley-Gigney-Oncourt » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

065 – AFFAIRES GENERALES – RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SDEV

Le rapport retracant l'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges a été adressé à la Commune le 04 juillet dernier.

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du Conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2023, qui vous a été transmis avec les projets de délibération. Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de ce rapport du SDEV.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND acte du rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

066 – AFFAIRES GENERALES – APPROBATION DU RAPPORT DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a établi en son article 194 une trajectoire visant à atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

Pour parvenir à cet objectif, plusieurs tranches de réduction du rythme de l'artificialisation des sols sont prévues. La première tranche s'étend de 2021 à 2031 et se base sur la consommation effective d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) de 2011 à 2021.

Il est précisé que l'enveloppe foncière attribuée aux communes pour la période 2021-2031 est la résultante d'une procédure de territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols effectuée par la Région à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Afin d'assurer le suivi du rythme d'artificialisation des sols, l'article 206 de la loi précitée dispose que : « Le Maire d'une Commune (...) doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, présente au Conseil Municipal (...) au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. »

Ce rapport fait l'objet d'un débat ainsi que d'une délibération du Conseil Municipal. Ces formalités sont accomplies au moins une fois tous les trois ans à compter de l'approbation de la loi.

En matière de contenu, le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols est venu préciser que :

Le rapport relatif à l'artificialisation des sols soumis à la présente délibération doit obligatoirement faire état de « La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ».

Il est précisé que :

- Ce rapport a pour objectif de présenter la diminution du rythme de consommation foncière sur le territoire communal et donc de connaître avec précision l'enveloppe foncière encore mobilisable pour la suite de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- Le rapport présenté s'appuie sur les données du portail national de l'artificialisation des sols ainsi que sur les données des observatoires locaux du foncier.
- D'autres éléments devront figurer dans les rapports triennaux ultérieurs :
 - Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.
 - Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables.
 - L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.

Compte tenu de ces éléments, il est exposé :

- Que la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) sur le ban de la Commune, eu égard aux informations et données permettant cette évaluation, a été de 25.9 hectares entre 2011 et 2022. Ce qui correspond à 0,91 % du territoire communal.
- Que la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) sur le ban de la Commune, eu égard aux informations et données permettant cette évaluation, a été de 1.6 hectares après approbation de la loi climat et résilience. Ce qui correspond à 0,05 % du territoire communal.
- Que cette consommation d'ENAF est répartie comme suit :
 - 10,7 hectares à vocation d'habitat. Ce qui correspond à 0,38 % du territoire communal.
 - 13,9 hectares à vocation d'activité. Ce qui correspond à 0,49 % du territoire communal.

• 1,3 hectare à vocation de voirie. Ce qui correspond à 0,05 % du territoire communal.

- Que cette consommation ne peut être distinguée par type d'ENAF faute de données.

Les données disponibles sont émises par le CEREMA et sont fiabilisées par l'IGN.

Il est à noter que la Région doit définir, au titre du SRADDET, le taux d'effort de chaque SCOT dans le cadre du Z.A.N.

Globalement, l'artificialisation des sols doit baisser de 50% entre 2021 et 2030 vis-à-vis de la période 2011 à 2020.

En tenant compte des besoins d'envergure nationale ou européenne, le taux d'effort est de 54%.

Pour notre Commune, cela signifierait un potentiel d'artificialisation limité à $24.4 \times 46\%$, soit 11.2 hectares de plus de 2021 à 2030.

En ce sens, il sera notamment essentiel de veiller à ce que la réhabilitation totale du secteur BTT ne soit pas comptabilisé au sein de ce « crédit » potentiel. Considérée essentiellement en friche, la zone ne devrait pas être comptabilisée au sein du compteur Z.A.N.

Pour le reste, notre Commune ne dispose pas de potentiels importants en termes d'urbanisation et ce faisant, devra limiter ses ambitions en se focalisant sur l'urbanisme circulaire et la réhabilitation de l'existant, ce qu'elle fait déjà avec la résorption de la vacance et l'étude de revitalisation territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours, au Préfet de Région, au Préfet de département, au Président de Région, au Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

067 – AFFAIRES GENERALES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN – AVENANT 1

Par délibération en date du 19 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le choix du groupement de sociétés ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTION et SEM TERR'ENR comme délégataire pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur.

Le candidat retenu s'était engagé, en cas d'acceptation de son offre, à créer une société dédiée à la seule gestion du réseau de chaleur. Il s'agit d'une cession de contrat d'une entité juridique (l'opérateur signataire initial : les sociétés ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTION et la SEM TERR'ENR) à une autre, la société dédiée : THAON ENERGIE.

Dès lors, la cession du contrat est soumise à l'accord de la personne publique qui doit s'assurer que cette dernière porte sur l'ensemble des droits et obligations initialement définis.

La société dédiée se substitue dans l'entièvre exécution du contrat de délégation.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession du contrat de délégation de service public pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur urbain à la société THAON ENERGIE.

Par ailleurs, dans le cadre de la commercialisation du réseau, certains abonnés (Région Grand Est, Conseil Départemental des Vosges, CAE et SDIS) ont sollicité le concessionnaire pour un paiement intégral anticipé du terme R24 (charges liées au financement des installations) ainsi qu'une diminution du terme R26 (Ajustement du tarif en fonction des subventions réellement perçues et de l'hypothèse de subvention minimum garantie) de ce terme R24 :

Les abonnés demandent le règlement global et immédiat de leur quote-part des charges relatives au financement des investissements réalisés par le concessionnaire.

Suite à l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant 1 à la délégation de service public concernant le réseau de chaleur urbain ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant N°1.

068 – AFFAIRES GENERALES – DON D’IMAGES A L’AMICALE DU SAINT ADRIAN

L’Amicale du Saint Adrian s’implique activement dans les cérémonies du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Thaon et Girmont.

Ainsi, il est proposé de donner à l’association un lot de 450 images éditées à l’occasion de cet évènement.

Suite à l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire don à l’Amicale du Sant Adrian de 450 images de l’anniversaire de la libération de Thaon et Girmont.

069 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION AVEC FACE ILIHA

La Commune souhaite faire intervenir l’association FACE ILIHA, qui est un acteur incontournable dans le dispositif d’inclusion dans l’emploi auprès des élèves pour faire découvrir les métiers, lutter contre les stéréotypes de genre dans le milieu professionnel, et préparer aux stages de 3^{ème}.

Ainsi il est proposé de mettre en place une convention qui fixe les objectifs d’intervention de l’Association au Collège Elsa Triolet, ciblant un public d’une centaine de jeunes, en contrepartie d’une participation financière de 4 000 euros.

Suite à l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la participation de la Commune à hauteur de 4000 euros.

070 – AFFAIRES GENERALES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Il est nécessaire de compléter nos délibérations approuvant les subventions.

Ainsi, je vous propose d’allouer lors de cette séance les subventions suivantes

- AS GIRMONT FOOT : 2 440 €

Pour l’aménagement du local de rangement du stade (la CAE participera à hauteur de 50% de cette subvention lors des opérations de régularisation des dépenses des équipements sportifs communautaires).

- LYCEE PROFESSIONNEL EMILE GALLE : 1 000 €

Pour l’organisation d’un voyage pédagogique à visée professionnelle

- ASSOCIATION HANDICHIENS : 500 €

Suite à l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement des subventions comme mentionné ci-dessus.
- Les crédits sont imputés à l'article 6574 du budget de l'année en cours.

071 – AFFAIRE GENERALE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT AVEC VOSGELIS

Vosgelis souhaite installer une borne de recharge pour les véhicules électriques de sa flotte automobile au quartier de l'Europe.

Par suite, Vosgelis sollicite la Commune pour une mise à disposition gratuite d'environ 30 m² d'emprise foncière communale afin d'installer cette borne Avenue de l'Europe.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention de mise à disposition à titre gratuit d'une partie du domaine public avec Vosgelis.

Suite à l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gratuit d'environ 30 m² d'emprise foncière communale avec Vosgelis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

072 – AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Dans le cadre du fonctionnement de notre commune, il est possible de créer des commissions municipales (Article L2121-2), chargées de réfléchir et d'accompagner les différents projets que nous pouvons mener.

Pour rappel, les commissions examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Les affaires examinées sont celles qui doivent faire l'objet, après avis de la commission, d'une délibération du Conseil Municipal.

Aussi, des commissions ont été créées lors de l'installation du Conseil Municipal en 2020, et d'autres avaient été ajoutées depuis.

Il est proposé de faire évoluer le périmètre de certaines commissions et d'en fusionner les membres :

- Les commissions Développement Durable et Attractivité et Habitat, Urbanisme et Mobilité douce fusionnent, les membres sont :
 - Monsieur Yannick PAYOT
 - Monsieur Jérôme VALSESIA
 - Madame Carole DUFOUR

- Monsieur Aurélien BETIS
 - Monsieur Jean-Louis VINEL
 - Monsieur Denis BAPTISTE
 - Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE
 - Monsieur François GRANDVALLET
 - Monsieur Delphine SCULLION
 - Monsieur Romuald MANGEONJEAN
 - Monsieur Stéphane PERRY
- Les commissions Culture et Animations et Vie associative fusionnent, les membres sont :
- Madame Carole DUFOUR
 - Monsieur Thierry BISSON
 - Monsieur Aurélien BETIS
 - Madame Marie-Odile BALAY
 - Madame Francine MOINE
 - Monsieur Mhadani FILALI
 - Monsieur Yannick PAYOT
 - Madame Jennifer KOEPFERT
 - Madame Anne-Béatrice FERREIRA
 - Monsieur François GRANDVALLET
 - Madame Corinne ANDRE
- La délégation Citoyenneté rejoint la commission Enfance et Jeunesse, les membres sont :
- Monsieur Thierry BISSON
 - Monsieur Mhadani FILALI
 - Madame Jennifer KOEPFERT
 - Madame Laëtitia VUILLEMIN
 - Madame Chantal VAUTRIN
 - Madame Karine BITSCH
 - Madame Marie BERGISTE

La commission Sécurité est donc composée, suite à cette modification, de :

- Monsieur Dominique THOMAS
- Monsieur Jérôme LE ROUX
- Monsieur Stéphane PERRY

Toutes les commissions sont, conformément à la législation, présidées par Le Maire. Une installation des nouvelles commissions aura lieu prochainement.

Suite à l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la modification de périmètre et la composition des commissions municipales de la manière suivantes :
- Les commissions Développement Durable et Attractivité et Habitat, Urbanisme et Mobilité douce fusionnent, les membres sont :
- Monsieur Yannick PAYOT
 - Monsieur Jérôme VALSESIA
 - Madame Carole DUFOUR
 - Monsieur Aurélien BETIS

- Monsieur Jean-Louis VNEL
 - Monsieur Denis BAPTISTE
 - Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE
 - Monsieur François GRANDVALLET
 - Monsieur Delphine SCULLION
 - Monsieur Romuald MANGEONJEAN
 - Monsieur Stéphane PERRY
- Les commissions Culture et Animations et Vie associative fusionnent, les membres sont :
- Madame Carole DUFOUR
 - Monsieur Thierry BISSON
 - Monsieur Aurélien BETIS
 - Madame Marie-Odile BALAY
 - Madame Francine MOINE
 - Monsieur Mhadani FILALI
 - Monsieur Yannick PAYOT
 - Madame Jennifer KOEPFERT
 - Madame Anne-Béatrice FERREIRA
 - Monsieur François GRANDVALLET
 - C ANDRE
- La commission Sécurité est composée de :
- Monsieur Dominique THOMAS
 - Monsieur Jérôme LE ROUX
 - Monsieur Stéphane PERRY
- La commission citoyenneté rejoint la commission Enfance et Jeunesse, les membres sont :
- Monsieur Thierry BISSON
 - Monsieur Mhadani FILALI
 - Madame Jennifer KOEPFERT
 - Madame Laëtitia VUILLEMIN
 - Madame Chantal VAUTRIN
 - Madame Karine BITSCH
 - Madame Marie BERGISTE

073 – AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, ou de modification de temps de travail. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Dans le cadre **des recrutements d'agents ayant quitté ou quittant prochainement la Collectivité**, il est nécessaire de disposer des emplois permettant de recruter des agents en fonction de leur grade.

Aussi plusieurs postes sont proposés en création en vue de ces remplacements ou recrutements, étant entendu que les postes non occupées suite à ces procédures seront proposés à la suppression au CST.

- **Service Communication et Evènementiel** : le recrutement pour le poste de Responsable du Service Communication et Evènementiel n'ayant pas été concluant, la réflexion sur le profil attendu est encore en

cours avec des entretiens à venir très prochainement. Nous disposons de différents grades disponibles, mais il est toutefois nécessaire de créer **un poste de rédacteur à temps complet** qui pourrait correspondre au profil,

- **Direction de l'Enfance, de la Jeunesse de l'Education et du Sport** : un jury pour remplacer la Directrice qui a demandé une disponibilité va prochainement avoir lieu. Afin de disposer de toutes les candidatures attendues, il est nécessaire de créer **un poste d'animateur à temps complet, un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste de rédacteur à temps complet.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs avec la création des postes suivants :
 - 2 postes de rédacteur à temps complet
 - 1 poste d'animateur à temps complet
 - 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

074 – ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

En Mars 2024, les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales concernant les temps d'accueil périscolaire et notamment la pause méridienne ont évolué.

En effet jusque-là, la CAF ne subventionnait que le temps d'activité et non le temps de prise de repas, soit 1h par temps de restauration et par enfant, alors qu'à compter de Janvier 2023 (avec une reprise sur la déclaration de mars 2024), la CAF finance la totalité du temps de pause méridienne.

Pour cela nous devons prévoir une tarification différenciée entre le temps d'activité et le temps de repas. Nous vous proposons donc le tableau de tarification ci-joint.

Celui-ci n'apporte aucune modification au tarif final facturé aux parents. Il s'agit juste d'un ajustement pour percevoir Prestation de Service Ordinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE les modifications apportées à la grille tarifaire de la restauration scolaire.

075 – ENFANCE ET JEUNESSE – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

La commune a mis en place son premier Projet Educatif de Territoire écrit en concertation avec les acteurs éducatifs en 2021, pour une durée de 3 ans. Celui-ci est arrivé à son terme en Aout 2024. Je vous présente le nouveau PEdT travaillé en concertation avec les acteurs du territoire pour validation. Celui-ci couvrira la période 2024-2027.

Les Objectifs restent peu ou prou les mêmes. En effet, si nous pouvons observer une belle dynamique et des avancées sur les différents objectifs du premier PEdT, il faut plus de 3 ans pour les atteindre pleinement.

Pour rappel voici les objectifs éducatifs :

- **Viser la complémentarité et la continuité éducative en renforçant le lien entre parents-scolaire-périscolaire et extrascolaire.**

- Permettre le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune enfant
- Éveiller à la curiosité et encourager la découverte : Valoriser le patrimoine local et la culture
- Encourager l'engagement citoyen et l'esprit d'initiative pour mieux trouver sa place
- Renforcer l'égalité des chances et l'inclusion dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le PEdT et tout document s'y rattachant pour la durée de celui-ci.

076 – FINANCES COMMUNALES – DECISIONS MODIFICATIVES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Animations culturelles : + 7 000 €

Il est proposé d'inscrire ces crédits pour organiser les concerts automne-hiver

Convention ACATE : + 5 000 €

Cette année, des commerces et des nouvelles activités se sont installés, qui pourront bénéficier de l'aide proposée par la Commune, et cela nécessite un crédit supplémentaire de 5 000 euros.

Travaux d'entretien dans les bâtiments : + 5 600 €

Un récent audit de l'arche Bernadette impose de faire des travaux de mise aux normes sur le bâtiment, à hauteur de 5 600 €.

Cérémonies de la Libération : + 9000 €

Des crédits sont nécessaires pour organiser les cérémonies du 80^{ème} anniversaire de la libération de Thaon.

Equipements de protection individuelle : + 3 500 €

Afin de renouveler les équipements d'hiver, une somme de 3 500 euros est nécessaire

Redevance spéciale SICOVAD : + 18 910 €

Cette somme est nécessaire afin de régler la redevance SICOVAD non prévue au budget.

Subventions : + 5 000 €

Afin de voter les subventions au LEP Emile Gallé et à FACE ILIHA pour son intervention auprès des collégiens, il est nécessaire d'abonder de 5 000 euros les crédits.

Opérations de cession : + 321 814.59 € (opération neutre)

Dans le cadre de la régularisation des opérations de cession et des amortissements dans le cadre de la cession de la parcelle du collège, des sommes sont à inscrire, neutres en dépenses et recettes.

Jeux Olympiques : - 3 510 €

Les travaux pour la réalisation de la fresque des Jeux Olympiques sont transférés en section d'investissement.

Energie : - 27 900 €

Il est possible de libérer des crédits sur le budget prévu pour les dépenses d'énergie.

Virement à la section d'investissement : - 22 600 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le virement de la section de fonctionnement est à ajuster.

Recettes :

Opérations de cession : + 321 814.59 € (opération neutre)

Dans le cadre de la régularisation des opérations de cession et des amortissements dans le cadre de la cession de la parcelle du collège, des sommes sont à inscrire, neutres en dépenses et recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Jeux Olympiques : + 3 510 €

Les travaux pour la réalisation de la fresque des Jeux Olympiques sont transférés en section d'investissement.

Mobilier urbain : + 4 800 €

Le remplacement et l'ajout de barrières Opéra en centre-ville nécessite un abondement de crédits.

Matériel - signalisation : + 4 900 €

Il est proposé de remplacer les anciens panneaux de signalisation de manifestations lourds et difficiles à déplacer par du matériel maniable.

Par ailleurs, les panneaux d'entrée de la zone inova (sur le rondpoint) vont être remplacés.

Panneaux lumineux : - 50 000 €

Seuls 2 panneaux seront commandés sur les 4 prévus au budget, il est donc possible de libérer les crédits.

Mobilier des écoles : + 17 000 €

La restauration scolaire à la maternelle de Bouxières se fait dorénavant en liaison froide. Il est donc nécessaire d'acheter du matériel de maintien au froid et réchauffe.

Par ailleurs, le four de l'école de Gohypré est à remplacer, car défectueux et non adapté au nombre de repas.

Un complément de mobilier de restauration doit également être effectué.

Travaux effectués pour le compte de la CAE : +600 000 €

Dans le cadre des travaux Rue de Lorraine et Voye d'Ilet, la Commune prend en charge les travaux d'assainissement et d'eau pluviale et potable, pour ensuite obtenir un remboursement de la part de l'Agglomération. Les sommes sont donc inscrites en dépenses et recettes.

Etudes : - 11 010 €

Des crédits sont nécessaires afin de régler les études du réseau de chaleur urbain (4 050 €) ainsi que celles des travaux du lotissement de la Plaine (8 700 €).

En revanche, une partie des crédits prévus pour l'étude de la chapelle de l'oratoire peuvent être retirés (23 760 € sur 30 000€ prévus au budget).

Travaux divers sur bâtiments : + 7 100 €

Il est proposé de créer une plateforme extérieure, aux ateliers municipaux à la zone Inova 300, afin de stationner les véhicules et ainsi libérer de l'espace de stockage à l'intérieur du bâtiment.

Travaux extérieurs : + 14 400 €

Les travaux de l'entrée du cimetière et ceux du remplacement de l'aire de jeux du Coignot nécessitent un abondement de crédits de 14 400 €.

Opérations de cession : + 625 874,44 € (opération neutre)

Dans le cadre de la régularisation des opérations de cession et des amortissements dans le cadre de la cession de la parcelle du collège, des sommes sont à inscrire, neutres en dépenses et recettes

Recettes :**Opérations de cession : + 625 874,44 € (opération neutre)**

Dans le cadre de la régularisation des opérations de cession et des amortissements dans le cadre de la cession de la parcelle du collège, des sommes sont à inscrire, neutres en dépenses et recettes.

Subventions : + 7000 €

Une subvention de la Caisse d'allocations familiales est attendue dans le cadre de l'acquisition du mobilier scolaire.

Travaux effectués pour le compte de la CAE : +600 000 €

Dans le cadre des travaux Rue de Lorraine et Voye d'Ilet, la Commune prend en charge les travaux d'assainissement et d'eau pluviale et potable, pour ensuite obtenir un remboursement de la part de l'Agglomération. Les sommes sont donc inscrites en dépenses et recettes.

Virement à la section d'investissement : - 22 600 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le virement de la section de fonctionnement est à ajuster.

INVESTISSEMENT DEPENSES**Décisions modificatives**

2313-369,020	Etude Chapelle de l'oratoire	-23 760,00 €
--------------	------------------------------	--------------

INVESTISSEMENT RECETTES**Décision modificative**

1318-67	subvention CAF mobilier de restauration	7 000,00 €
---------	---	------------

	Panneaux luminieux (2 panneaux en 2024 sur les 4 prévus)	-50 000,00 €		virement de la section d'exploitation	-	22 600,00 €
2188-296	Fresque JO (imput en invest - prevu en fonct)	3 510,00 €	21	cession de terrain au CD88(collège) - opération de cession et amortissements à régulariser		304 059,85 €
21351-368,95,020	Panneaux publicitaires (4x3 DEV ECO abandonnés)	-6 300,00 €	2111	cession de terrain au CD88(collège) - opération de cession et amortissements à régulariser		321 814,59 €
2158-67,61	mobilier urbain (barrières OPERA centre ville)	4 800,00 €	28041411	Travaux effectués pour le compte de la CAE eaux pluviales		20 000,00 €
2188-350,511	panneaux de manifestation (panneaux légers qui remplaceront les plastobocs)	3 000,00 €	45822	Travaux effectués pour le compte de la CAE eau potable		560 000,00 €
215738-198	panneaux zone inova (rond point)	1 900,00 €	45823	Travaux effectués pour le compte de la CAE eaux usées		20 000,00 €
21848-69,211	mobilier restauration scolaire(four+frigo bouxières maternelle (liaison froide) et four Gohypré HS)+ complément mobilier Gohypré	17 000,00 €				
2315-366	Plate forme pour ateliers (pour stationnement véhicules et libérer espace de stockage)	7 100,00 €				
2315-14,511	Aire de jeux	6 500,00 €				
2315-94,025	Cimetière (entrée, devis ARTEL)	7 900,00 €				
2315-370,845	Lotissement de la Plaine étude	8 700,00 €				
2031-326,020	Réseau de Chaleur Urbain	4 050,00 €				
2041411-ONA	cession de terrain au CD88(collège) - opération de cession et amortissements à régulariser	304 059,85 €				

	cession de terrain au CD88(collège) - opération de cession et amortissements à régulariser	321 814,59 €		
198	Travaux effectués pour le compte de la CAE eaux usées	20 000,00 €		
45811	Travaux effectués pour le compte de la CAE eaux pluviales	20 000,00 €		
45812	Travaux effectués pour le compte de la CAE eau potable	560 000,00 €		
45813				
		1 210 274,44 €		1 210 274,44 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES**décision modificative**

60612,020,22	Energie	-27 900,00 €
6232,130,020	Animations culturelles (concerts d'automne et de Noel)	7 000,00 €
6232,020,43	Cérémonies de la Libération	9 000,00 €
65748-61,118	convention ACATE commerces 2024	5 000,00 €
615221-020,02	mise aux normes électriques Arche Bernadette suite à contrôle APAVE	5 600,00 €
6068,325,124	fresque JO	-3 510,00 €
60636-02010	EPI	3 500,00 €
6288,72222,91	redevance spéciale SICOVAD	18 910,00 €
023-020,01	virement à la section d'investissement	-22 600,00 €
65748,020,01	subventions (FACE ILIHA et LEP)	5 000,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES**decision modificative**

77682	cession de terrain au CD88(collège) - opération à régulariser	321 814,59 €

6811	cession de terrain au CD88(collège) - opération à régulariser	321 814,59 €		
				321 814,59 €

BUDGET RESIDENCE SENIORS

Des écritures liées aux amortissements des bâtiments et des subventions doivent être régularisées sur le budget annexe et nécessitent des inscriptions de crédit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses : + 568 000,00 €**

Amortissements des bâtiments : 199 581,00 €

Virement à la section d'investissement : 368 419,00 €

Recettes : + 568 000,00 €

Amortissements des subventions : 568 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses : + 569 500,00 €**

Caution des locations : + 1500,00€

Amortissements des subvenions : + 568 000,00 €

Recettes : + 569 500,00 €

Amortissements des bâtiments : 199 581,00 €

Virement à la section d'investissement : 368 419,00 €

Cation des locations : + 1500,00 €

DECISION MODIFICATIVE RESIDENCE SENIOR

SEPTEMBRE 2024

INVESTISSEMENT
DEPENSES
Décisions modificatives

165 Caution

INVESTISSEMENT RECETTES
Décision modificative

1 500,00

1 500,00 €

€

13918 amortissement subvention	568 000,00 €	O21	amortissement bâtiment virement de la section d'ex	199 581,00 € 368 419,00 €
				<hr/> 569 500,00 €

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES****FONCTIONNEMENT RECETTES****décision modificative**

6811 amortissement bâtiments virement à la section d'inv	199 581,00 € 368 419,00 €
---	------------------------------

decision modificative

777 amortissement subvention	568 000,00 €
---------------------------------	--------------

568 000,00 €

568 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- ➤ D'APPORTER les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessus, aux budgets :
 - Ville
 - Résidence Séniors
- AUTORISER monsieur le Maire à effectuer les écritures nécessaires sur ces budgets ;
- VALIDE les admissions en non-valeur sur le budget Foret ;
- VALIDE les créances éteintes sur le budget ville ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

077 – FINANCES COMMUNALES – PLAN DE FINANCEMENT OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

Afin de mettre en œuvre son programme de travaux en œuvre, la Commune sollicite des demandes d'aides financières auprès de la DETR et/ou DSIL, mais aussi d'autres financeurs.

Dans ce contexte, je vous propose de valider les plans de financements suivants, pour les opérations pouvant bénéficier d'un soutien au titre de la DETR, de la DSIL ou des fonds verts :

PROJET: BOUXIERES ELEMENTAIRE

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
ETAT DETR	600 000,00	13%
ETAT FONDS VERTS	300 000,00	7%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES	401 085,00	9%
REGION GRAND EST	156 000,00	3%
AGENCE DE L'EAU	60 000,00	1%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL	10 000,00	0%
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	225 000,00	5%
CLIMAXION	150 000,00	3%
<i>SOUS TOTAL FINANCEMENT PUBLIC</i>	<i>1 902 085,00</i>	<i>42%</i>
AUTOFINANCEMENT	2 597 915,00	58%
TOTAL OPERATION	4 500 000,00	

PROJET: RESTRUCTURATION DU CSCAL EUROPE

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
ETAT DETR	240 000,00	12%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES	135 000,00	7%
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	100 000,00	5%
CLIMAXION	45 000,00	2%
<i>SOUS TOTAL FINANCEMENT PUBLIC</i>	<i>520 000,00</i>	<i>26%</i>
AUTOFINANCEMENT	1 460 000,00	74%
TOTAL OPERATION	1 980 000,00	

PROJET: DEMOLITIONS CENTRE BOURG DE GIRMONT

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
ETAT DETR	68 000,00	40%
<i>SOUS TOTAL FINANCEMENT PUBLIC</i>	<i>68 000,00</i>	<i>40%</i>
AUTOFINANCEMENT	102 000,00	60%
TOTAL OPERATION	170 000,00	

PROJET: REHABILITATION DU TEMPLE

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
ETAT DETR	60 000,00	40%
FONDS LEADER	40 000,00	27%
<i>SOUS TOTAL FINANCEMENT PUBLIC</i>	<i>100 000,00</i>	<i>67%</i>

AUTOFINANCEMENT	50 000,00	33%
TOTAL OPERATION	150 000,00	

Les opérations de l'école élémentaire de Bouxières et du CSCAL Europe ont d'ores et déjà été validées et présentées au Conseil Municipal et sont en cours avec les maîtres d'œuvre.

Les opérations de démolitions à Girmont et de réhabilitation du temple protestant sont quant à elles toujours en étude (estimation des travaux avec les entreprises), et vous seront présentées ultérieurement si leur faisabilité est avérée et leur financement est possible

Ces montants sont prévisionnels et ne présagent en rien de l'obtention de subvention, ni des montants alloués le cas échéant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOpte les opérations ci-dessus, leurs modalités et plans de financement, dont l'autofinancement qui résultera de la part non obtenue des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces opérations notamment les demandes de subventions auprès des différents financeurs.

6 – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE afin que ce dernier puisse mettre en avant les Journées de la Forêt. Une manifestation en 3 temps :
 - o Une journée dédiée à l'accueil des scolaires
 - o Une conférence et une présentation du nouveau plan forestier
 - o Des animations avec diverses entreprises tel qu'un sculpteur, un bûcheron etc...

L'ordre du jour étant épousé Monsieur le Maire lève la séance à 21h02.

DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

- 061 - AFFAIRES GENERALES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RELOGEMENT - SINISTRE
- 062 – AFFAIRES GENERALES – DENOMINATION DE NOM DE RUE
- 063 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT
- 064 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION CONCERNANT LE SENTIER PEDESTRE MAZELEY-GIGNEY-ONCOURT
- 065 – AFFAIRES GENERALES – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SDEV
- 066 – AFFAIRES GENERALES – APPROBATION DU RAPPORT DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
- 067 – AFFAIRES GENERALES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN
- AVENANT 1
- 068 – AFFAIRES GENERALES – DON D'IMAGES A L'AMICALE DU SAINT ADRIAN
- 069 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION AVEC FACE ILIHA
- 070 – AFFAIRES GENERALES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- 071 – AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT AVEC VOSGELIS
- 072 – AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- 073 – AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 074 – ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
- 075 – ENFANCE ET JEUNESSE – PEDT 2024-2027
- 076 – FINANCES COMMUNALES – DECISIONS MODIFICATIVES
- 077 – FINANCES COMMUNALES – PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

ANDRÉ Corine	
BALAY Marie-Odile	
BALLAND Michel	
BAPTISTE Denis	
BERGISTE Marie	
BÉTIS Aurélien	
BISSON Thierry	
BITSCH Françoise	
BITSCH Karine	
BOUGEL Catherine	
CHEVALLEY Frédéric	
DEMIR Emre	
DUFOUR Carole	
FERREIRA Anne-Béatrice	
FILALI Mhadani	
GIACOMETTI Sandrine	

GRANDVALLET François	
HAXAIRE Cédric	
KOEPFERT Jennifer	
LE ROUX Jérôme	
MANGEONJEAN Romuald	
MARQUAIRE Dominique	
MOINE Francine	
PAYOT Yannick	
PERRY Stéphane	
PHILIPPE Jean-Pierre	
SALMON Daniel	
SCULLION Delphine	
THOMAS Dominique	
VALSESIA Jérôme	
VAUTRIN Chantal	
VINEL Jean-Louis	
VUILLEMEN Laëtitia	

